

## Séance publique du 3 avril 2025

Dans un contexte politique national contraint, le Département de Seine-et-Marne a dû adapter son calendrier budgétaire et engager des efforts financiers significatifs pour répondre aux exigences du Gouvernement, qui impose 2,2 milliards d'euros d'économies aux collectivités territoriales. Ainsi, grâce à une gestion budgétaire et financière assainie depuis 2015, le Département a pu se contraindre à cet exercice sans devoir remettre en cause ses politiques publiques, et est parvenu à réaliser des économies de 43,5 millions d'euros.

### Budget 2025 : un exercice sous contrainte, mais maîtrisé

Ce jeudi 3 avril 2025, l'Assemblée départementale a adopté son budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 1,71 milliard d'euros.

Les investissements prévus pour l'année s'élèvent à 257,8 millions d'euros en crédits de paiement, un niveau qui reste élevé. Malgré une diminution au regard du budget primitif 2024, ces fonds permettront de mener à bien des projets structurants et porteurs d'avenir pour les Seine-et-Marnais. Une hausse notable des investissements est d'ailleurs observée dans le domaine des solidarités, en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, ainsi que dans les transports, notamment pour les travaux liés au projet TZEN2.

Par ailleurs, le Département prévoit de nouvelles autorisations de programme à hauteur de 296,4 millions d'euros. Ces financements concernent principalement la rénovation et la construction de collèges, la protection de l'environnement, notamment en matière de gestion de l'eau, ainsi que la sécurité, à travers le Service d'incendie et de secours et le dispositif Bouclier sécurité. Parmi les projets majeurs figurent les travaux de la liaison Meaux-Roissy, la remise en état et la modernisation des routes départementales 10004 et 1036 (ex-RN4 et RN36), l'aménagement de la gare Bry-Villiers-Champigny et de Melun, ainsi que l'électrification de la ligne Paris-Troyes.

*« Bien que le Département soit contraint de réaliser 43,5 millions d'euros d'économies, celles-ci demeurent plus limitées que dans d'autres territoires ayant dû renoncer à des politiques publiques entières. Nous avons ainsi pu préserver nos politiques contractuelles, les aménagements routiers de demain ou encore la construction de nouveaux collèges. Nous sommes également en mesure de compenser la hausse des dépenses des solidarités due à l'inflation monétaire et du nombre de demandeurs. Tous les services ont contribué à cet effort, que nous espérons exceptionnel, et nous les en remercions. Les Seine-et-Marnais peuvent compter sur le Département pour continuer à investir en faveur de leur avenir et de l'amélioration de leur cadre de vie », déclare Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.*

Deux autres résolutions ont également été votées lors de cette séance.

#### **Convention avec l'association « Amicale du Nid »**

Le partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et l'Amicale du Nid a été formalisé en 2022, dans le cadre d'une convention visant à lutter contre la prostitution des mineurs et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Le financement de ce service a été renforcé à 300 000 euros annuels en 2025, afin de répondre à l'efficacité constatée et aux besoins croissants. La convention a également pour objectif de prévenir la prostitution, en intervenant en amont des mesures d'assistance éducative.

Cette collaboration fait partie d'un plan plus large de protection de l'enfance et vise à mettre en place des alternatives aux mesures de protection classiques, pour un accompagnement plus ciblé et adapté.

#### **Démolition/reconstruction complète du collège Louis Aragon à Torcy**

Le bâtiment du collège Louis Aragon à Torcy, construit en 1981, souffre aujourd'hui d'une certaine vétusté mais surtout de problèmes structurels majeurs. Les études de faisabilité ont permis de définir la solution de démolition/reconstruction totale de l'établissement comme la solution la plus adaptée financièrement et techniquement.

Le programme technique concernant le projet global du collège a été approuvé, pour un coût total de 31 860 942 € TTC.

#### **Contact presse :**

Pauline Maingre 06 72 84 70 49 [pauline.maingre@departement77.fr](mailto:pauline.maingre@departement77.fr)